

Objet : Marché subséquent n°4 "déploiement de la vidéoprotection - études, déclaration préfectorale de la phase 6 (suite) et début de la phase 7 - panneaux de vidéo-verbalisation - mise à jour de la liste des caméras pour BELVEDERE " - Accord-cadre acquisition de matériels et logiciels informatiques et services associés - Lot n°5 : Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et prestations de service associés - attribution du marché

N° : VA_DEC2026_495

Service : Administratif et financier

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décisions

De conclure le marché subséquent n°4 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement de la vidéoprotection-Etudes, déclaration préfectorale de la phase 6 (suite) et début de la phase 7-Panneaux de vidéo-verbalisation-Mise à jour de la liste des caméras pour BELVEDERE relatif à l'accord-cadre «acquisition de matériels et logiciels informatiques et services associés- lot 5 prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et prestations de services associés » avec la société SDCT(SARL Stéphane Delhay Conseil Telecoms), située 34 avenue Saint Maur, BP 80231, 59564 La Madeleine Cedex pour un montant de 14 467,80 € TTC.

Le présent marché subséquent est conclu pour une durée de 18 mois calendaires à compter de la notification du marché.

Imputation budgétaire : 2031 845 2400 201610 24VIDEO

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.5.1 Voirie

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 7 juillet 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-226671A-AU-1-1
Date AR Préfecture : samedi 18 juillet 2026